

 <b>VICE-RECTORAT</b> <b>DE LA NOUVELLE-CALEDONIE</b> <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b> <b>DES ENSEIGNEMENTS</b>	 <b>GRETA-CFA</b> <small>NOUVELLE-CALEDONIE 988</small>	<b>CONVENTION de FORMATION</b> <b>préalable à la signature d'un</b> <b>CONTRAT UNIQUE D'ALTERNANCE</b>
---	--	--

### Convention N° 0003

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'un contrat unique d'alternance et en particulier de préciser l'organisation et le contenu de la formation suivie par le salarié tant en centre de formation qu'en entreprise.

#### I – IDENTIFICATION DES PARTIES

EMPLOYEUR	ÉTUDIANT
RAISON SOCIALE : Caledonienne de Solutions Business ENSEIGNE : Caledonienne de Solutions Business N° RIDET : 300137.001 N° CAFAT : 30745 CODE NAF ou APE :  <u>ADRESSE PHYSIQUE DU LIEU D'EXÉCUTION DU CONTRAT</u> RUE : 88 promenade de Koutio CODE POSTAL : 98845 COMMUNE : Dumbéa  <u>ADRESSE DU SIÈGE (si différente du lieu d'exécution du contrat)</u> RUE – BP – CODE POSTAL : COMMUNE : TEL : COURRIEL :  Convention collective applicable : Commerces et divers Statut juridique : Nombre de salariés : 125	NOM D'USAGE : MOISSON NOM DE JEUNE FILLE : PRENOMS : Thomas DATE DE NAISSANCE : 24/11/2005 LIEU DE NAISSANCE : Nouméa, 988, Nouvelle-Calédonie GENRE : Homme N° CAFAT : 386609  <u>ADRESSE :</u> RUE : Rue des kohus CODE POSTAL : 98890 COMMUNE : Païta  Niveau de formation actuel : NIV 4-BAC ou équivalent Diplôme le plus élevé obtenu : Baccalauréat Situation avant contrat : 1. Scolaire ou étudiant Dernier emploi occupé : Travailleur handicapé : Non  Emploi occupé :  Certification visée : Services informatiques aux organisations (SIO) Niveau : 5 Option : SLAM RNCP : 35340
TUTEUR	RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE
NOM : TAVAN PRÉNOM : Maxime  FONCTION OCCUPÉE : Pilote de Qualification Monétique SALARÉ DANS L'ENTREPRISE DEPUIS LE : 01/20/2022 DURÉE D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE : 20 ans DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ : DUT Réseaux et télécommunications  N° TÉL : 463238	NOM : STROZZI PRÉNOM : Alexa  STATUT : Enseignant-formateur  Spécialité : Solutions logicielles et applications métier  N° TÉL : 849910
UNITÉ DE FORMATION (UFA)	CENTRE DE FORMATION PAR ALTERNANCE
DIRECTEUR de l'UFA : M. GIROT Frédéric DIRECTRICE DÉLÉGUÉE À LA FORMATION : Mme BOULARD Isabelle RÉFÉRENT DE L'ALTERNANCE : M. DIJUOX Ludovic MÉL : <a href="mailto:cdt1.9830557n@ac-noumea.nc">cdt1.9830557n@ac-noumea.nc</a>  N° TÉL : 41 01 07 ADRESSE DE L'UNITE DE FORMATION (UFA) : Lycée Dick Ukeiwë, 36, promenade de Koutio - 98830 Dumbéa - BP 183	DIRECTEUR DU CFA : M. GIROT Frédéric RÉFÉRENTE ADMINISTRATIVE : Rose-May N° TÉL : 41 50 39 MÉL : <a href="mailto:rose-may@greta.nc">rose-may@greta.nc</a> RAISON SOCIALE : GRETA INTERPROVINCIAL DE NOUVELLE-CALEDONIE N° RIDET : 0130 898.296 N° DFPC : 988/0280/07U ADRESSE DU GRETA-CFA : 1, rue Teilhard de Chardin - Rivière Salée - BP K2 - 98849 Nouméa / <b>Actuellement situé au Lycée Jules GARNIER</b>

Copie jointe : l'annexe 1 relative à cette convention de formation est jointe à ce document.

## II – ORGANISATION

Le GRETA interprovincial de Nouvelle-Calédonie est doté d'une structure administrative, nommée GRETA-CFA localisée au lycée Petro Attiti et d'une unité de formation nommée UFA localisée au lycée Dick Ukeiwé. Le directeur du GRETA-CFA, M. Frédéric GIROT, est également le directeur de l'UFA. La convention de formation décrit les obligations respectives de l'UFA, de l'entreprise, du tuteur et de l'alternant avec à minima les éléments demandés dans l'article R. 522-5 du livre V du code du travail de Nouvelle-Calédonie.

## III – PARCOURS DE FORMATION DE L'ALTERNANT

### a) Mixité de statuts

La mixité des statuts, ou mixité de publics, vise à accueillir simultanément des apprenants de statuts différents (scolaire et alternant) au sein d'un même groupe pour des temps communs de formation. L'emploi du temps hebdomadaire d'un étudiant est de 33h. Il est convenu que l'alternant recevra un enseignement complémentaire dans le cadre d'un accompagnement personnalisé lorsque le formateur sera face à l'ensemble du groupe d'alternants ou en accompagnement individualisé lorsque le formateur sera face à un alternant. La formation reçue ne pourra excéder 39h par semaine. L'alternant sera tenu de rester 39h dans l'unité de formation (UFA) sauf dérogation écrite de la part de l'employeur.

### b) Durée et dates du contrat

La durée du contrat doit être égale à la durée du parcours de formation nécessaire pour l'obtention de la certification visée (Art. Lp. 522-9). Le calendrier prévisionnel débute par une période de 5 semaines en centre de formation et l'alternant s'engage sur une durée de 12 mois à compter du début du contrat. Le contrat peut débuter au 01 février 2025 après accord de l'employeur et de l'alternant. La signature du contrat unique d'alternance (CUA) fixe la date du début de la formation. Le cadre réglementaire précise que cette date ne peut être antérieure de plus de trois mois à la première période de formation dans l'unité de formation (UFA), ni postérieure de plus de trois mois à la dernière période de formation en UFA.

### c) Durée de formation en heures

L'employeur s'engage à assurer à l'alternant une formation professionnelle dispensée pour partie en entreprise et pour partie dans l'unité de formation (UFA). La durée de formation en entreprise ne peut excéder 1014 h ce qui correspond à un contrat de 1 an avec 26 semaines de 39 h hebdomadaire. La durée de formation en UFA correspond à 660 h de temps commun de formation entre alternants et étudiants ce qui correspond à 24 semaines de 33 h hebdomadaire. Un accompagnement personnalisé ou individualisé vient compléter la formation en UFA des alternants. Cet accompagnement en UFA ne peut excéder 120 h ce qui correspond à 24 semaines avec 6 h hebdomadaire d'accompagnement.

### d) Calendrier prévisionnel de formation

L'alternant est présent dans l'unité de formation (UFA), période repérée en orange, pendant 24 semaines dont une qui correspond à la période des examens et 31 semaines en entreprise, repérées en vert, incluant un minimum de 5 semaines de congés payés.

Janv-25	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	janv-26
1 M	1 S	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J
2 J	Semaine de l'orientatio	2 D	2 O	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 A
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 S	3 S
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 Y	5 L
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M
7 M	Semaine de l'orientatio	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 N	10 V	10 L	10 M	10 S
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M
14 M	14 V	14 V	14 L	14 S	14 M	14 V	14 L	14 J	14 D	14 M	14 V	14 M
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 N	16 J	16 D	16 H	16 V
17 V	17 L	Rentrée	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 H
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 O	21 M
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 S
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M
28 M	28 Y	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M
29 J	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 Y	29 L	29 M	29 J	29 S	29 L	29 J
30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V
31 V			31 L	31 J	31 S	31 J	31 D	31 V		31 M	31 H	31 S

### e) Titres et qualités du(des) formateur(s)

Les formateurs sont également les enseignants des étudiants. Ils sont généralement titulaires lauréats d'un concours de l'éducation nationale (CAPES, CAPET, AGREGATION, CAPLP).

Pour l'année scolaire 2025, les intervenants sont indiqués dans le tableau ci-après.

Enseignement	Enseignant-formateur
Expression anglaise	Eric MAURY
Mathématiques pour l'informatique	Bruno CASSAL
Culture économique, juridique et managériale	Clarisse MICHENEAU
Culture générale et expression	Non connu à ce jour
Solutions logicielles et applications métier	Alexa STROZZI
Solutions d'infrastructure systèmes et réseaux	Jean-Ludovic DIJOUX
Solutions d'infrastructure systèmes et réseaux	Valentin LEROUX
Solutions logicielles et applications métier	Aurélien TESSIER
Solutions d'infrastructure systèmes et réseaux	Non connu à ce jour

### f) Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre au sein du GRETA-CFA

Les moyens pédagogiques et techniques sont identiques à ceux qui sont mis en œuvre pour l'enseignement sous voie scolaire.

Ainsi, la formation est dispensée de la même façon par les enseignants aux étudiants et aux alternants. Ces enseignants, qui sont également les formateurs, proposent aux alternants un accompagnement personnalisé ou individualisé. Le recours à des professionnels en UFA est possible, il est toutefois préférable qu'ils aient reçu l'agrément de la direction de la formation professionnelle continue (DFPC).

Les salles banalisées et les salles informatiques dédiées aux étudiants sont également mises à la disposition des alternants. L'ensemble des équipements est conforme à l'environnement technologique pour la certification défini en annexe III-C du référentiel du diplôme. Les alternants y trouveront en particulier un local serveur, des serveurs, des équipements réseaux. L'accès à des services Cloud (OVH, Azure) et quelques parcours de certification (Stormshield, Cisco, Microsoft) complètent les moyens proposés par l'UFA.

Afin de faciliter la collaboration entre l'UFA et l'entreprise ou la collectivité, le GRETA-CFA dispose d'une application web collaborative pour assurer le suivi et l'évaluation de chaque alternant. Cette plateforme en ligne renforce et dynamise les liens entre le trinôme tuteur, référent pédagogique et alternant. Un temps de découverte de cette plateforme est planifié pour les tuteurs par le GRETA-CFA.

Une plateforme en ligne (plateforme *e-learning*) est à la disposition des alternants, ils peuvent y accéder à tout moment et en tout lieu, elle donne l'accès aux supports de cours et à certaines évaluations formatives.

### g) Modalités d'évaluation formative (non certifiantes) des acquis en cours de formation

Les alternants, comme les étudiants, bénéficient régulièrement d'évaluations formatives permettant de mesurer leur progression dans l'acquisition des compétences.

Un bilan des compétences dont l'acquisition est prévue en entreprise est réalisé au retour des périodes en entreprise. Ce bilan vise à mesurer la progression et à identifier les besoins de remédiation ou de renforcement.

Des périodes d'entrainements aux épreuves du BTS (BTS blanc) sont organisées en cours d'année. Les alternants sont invités à y participer dans la mesure de leurs disponibilités, en présence dans l'établissement de formation ou à distance.

### h) Modalités d'évaluation pour l'examen

Les étudiants et les alternants sont dans l'obligation de passer les mêmes épreuves d'examen, lesquelles sont définies en annexe II-D du référentiel du diplôme. Ces épreuves sont organisées de façon ponctuelle (étudiant et alternants en établissement de formation à une date fixée par le vice-rectorat) ou bien en contrôle en cours de formation (CCF), c'est-à-dire organisées et réalisées par l'établissement de formation à une date choisie par l'équipe pédagogique. Ces CCF peuvent avoir lieu dans l'unité de formation (UFA) ou en entreprise.

### **i) Suivi et organisation au sein de l'UFA**

Le directeur de l'UFA, la directrice déléguée à la formation et le référent de l'alternance sont chargés du suivi et de l'organisation au sein de l'UFA. Les principales missions partagées sont décrites ci-dessous.

- Organisation pédagogique : constitution de l'équipe de formateurs, élaboration du calendrier de l'alternance, de l'emploi du temps tenant compte de la mixité, mise à disposition des salles, plateaux techniques et équipements, organisation et mise en place spécifique des évaluations de contrôle en cours de formation (CCF) ;
- Gestion de l'emploi du temps des alternants, seuls en UFA ;
- Suivi de la planification des déplacements des référents pédagogiques chez les employeurs ;
- Informations spécifiques de la formation en amont de l'alternance et conseils aux employeurs, aux parents, aux élèves/étudiants ;
- Coordination des référents pédagogiques, des formateurs, planification des interventions des formateurs dans le cadre de l'accompagnement personnalisé (APA) ou individualisé des alternants ;
- Dépôt des ressources et autorisation des accès pour les échanges entre le tuteur, le référent pédagogique et l'alternant dans le cadre de l'utilisation de la plateforme numérique en ligne.

### **j) Missions du référent pédagogique**

Le référent pédagogique est un enseignant-formateur qui assure la liaison entre le tuteur de l'entreprise et l'alternant. Ses principales missions sont décrites ci-dessous.

- Suivi régulier de l'alternant y compris en entreprise – Visites en entreprise ;
- Échanges fréquents avec le tuteur pour accompagner l'alternant (mél, téléphone, rédaction des documents de liaison) ;
- Réunions de coordination pour l'ajustement de la progression pédagogique à chaque retour en UFA ;
- Accompagnement des tuteurs aux évaluations non certificatives en cours de formation ;
- Participation à l'amélioration des ressources pour les échanges entre le tuteur, le référent pédagogique et l'alternant ;
- Vérification de l'assiduité des alternants dont il assure le suivi.

### **k) Missions du tuteur**

La fonction de tuteur est assurée par l'employeur ou un salarié de l'entreprise. Ce tuteur dispose du temps nécessaire à l'exercice de cette fonction d'encadrement. Il est chargé :

- d'accueillir, alerter, informer et guider le bénéficiaire du contrat tout au long de son parcours de formation ;
- de veiller au respect du calendrier d'alternance défini dans cette convention ;
- de s'assurer, en lien avec l'unité de formation (UFA), de l'acquisition par l'alternant de tout ou parties des compétences indiquées en annexe I de la présente convention ;
- d'assurer le bon déroulement des actions de formation, d'accompagnement ou d'évaluation qui se déroulent en entreprise ;
- de participer au processus d'évaluation de l'alternant en fonction des prescriptions de l'UFA.

### **l) Modalités d'appui au tuteur par le GRETA-CFA**

Une formation aux missions de tuteur en entreprise est organisée par le GRETA-CFA. D'une durée de 4h, cette formation doit aider le tuteur dans les missions décrites à la section précédente. Le référent pédagogique, formateur qui assure la liaison entre le tuteur de l'entreprise et l'alternant peut être présent.

Le référent pédagogique effectue un suivi régulier de l'alternant y compris en entreprise avec un minimum de deux visites pour y rencontrer le tuteur et l'alternant. Il accompagne le tuteur pour l'évaluation des compétences à développer dans le cadre de la certification visée.

Afin de faciliter les échanges, le GRETA-CFA met à disposition des acteurs de l'alternance un carnet de liaison numérique entre l'alternant, le tuteur et le référent pédagogique.

## **IV– MISSIONS ET COMPÉTENCES CONFIÉES À L'ALTERNANT EN ENTREPRISE**

Les missions confiées à l'alternant par le tuteur en entreprise prennent la forme de projets qui mobilisent des compétences citées dans le référentiel du diplôme. L'annexe I de la présente convention est complétée en précisant les projets et les compétences qui seront mobilisés. La formation aux missions de tuteur en entreprise est l'occasion d'une réflexion avec le référent pédagogique pour compléter cette annexe. Les compétences qui ne seront pas mobilisées dans le cadre des projets en entreprise devront être développées au travers des activités proposées dans l'unité de formation (UFA).

Les référents pédagogiques, forts de leur expérience, accompagneront les tuteurs en leur précisant si le projet envisagé est trop ambitieux dans le calendrier retenu, ou si, au contraire, on attend une plus grande maîtrise de certaines compétences, etc.

## V – ENGAGEMENT DES PARTIES

### A/ ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYEUR OU DU TUTEUR

- Assurer la formation de l'alternant en situation hors poste de travail, et/ou au poste de travail en situation de formation ;
- Identifier et communiquer les coordonnées d'une personne interlocutrice du référent administratif du GRETA-CFA ;
- Transmettre à la référente administrative du GRETA-CFA une copie du contrat unique d'alternance et les avenants éventuels ;
- Informer la référente administrative du GRETA-CFA en cas de rupture du contrat (date et motif) ;
- Informer la référente administrative du GRETA-CFA des absences de l'alternant durant les périodes en entreprise ;
- Informer la référente administrative du GRETA-CFA de tout changement intervenant dans la situation de l'alternant ou dans l'organisation de la formation en entreprise ;
- Permettre au tuteur de suivre la formation de tuteur nécessaire à son habilitation et d'assister aux réunions ou entretiens organisés par le GRETA-CFA ;
- Donner au tuteur les moyens et le temps nécessaire à la formation, au suivi et à l'évaluation de l'alternant ;
- Veiller à ce que l'outil numérique de liaison avec le GRETA-CFA soit régulièrement complété ;
- Proposer un contrat unique d'alternance à l'alternant qui respecte ce qui suit : sauf dispositions plus favorables prévues dans l'accord professionnel dont relève l'employeur, la rémunération du salarié est déterminée à minima, pour chaque année du contrat et selon le niveau de la qualification visée au contrat, en fonction d'un pourcentage du salaire minimum garanti fixé par l'arrêté n°2018-3193/GNC du 26 décembre 2018 ;
- Se soumettre à tout audit ou contrôle diligenté par le service de la formation continue du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

### B/ ENGAGEMENTS DE L'ETUDIANT DESTINE A SIGNER UN CONTRAT SALARIE

- Suivre l'ensemble des enseignements proposés par le GRETA-CFA ;
- Suivre l'ensemble de la formation en entreprise en participant aux projets qui lui sont confiés sous le contrôle de son tuteur lors des périodes de formation en entreprise.

### C/ ENGAGEMENTS DU GRETA-CFA

- Former le tuteur si celui-ci n'est pas encore habilité ;
- Informer les futurs employeurs sur la nature et les modalités du contrat ;
- Préparer le contrat et les documents associés ;
- Transmettre le contrat et les documents associés aux autorités administratives (DTE et DFPC) via le site GNC Alternance ;
- Communiquer les coordonnées d'une référente administrative du GRETA-CFA à la personne chargée de l'administration du dossier de l'alternant dans l'entreprise ;
- Communiquer à l'employeur et au tuteur les noms et coordonnées du ou des personnes référentes au sein du GRETA-CFA ;
- Communiquer au tuteur les documents à caractère pédagogique nécessaires à sa bonne connaissance du parcours de formation de l'alternant ;
- Informer l'entreprise de toute absence du salarié durant les périodes dans l'unité de formation (UFA) ;
- Informer l'employeur et le tuteur de toute sanction disciplinaire appliquée à l'alternant (Voir règlement intérieur du lycée (de l'UFA)) ;
- Associer le tuteur aux évaluations des acquis réalisées en cours de formation ;
- Informer l'employeur et le tuteur des modalités d'organisation des examens ;
- Financer les frais de formation en UFA sans apport supplémentaire de la part de l'employeur.

A Nouméa, le 5 décembre 2024

#### SIGNATURES

ÉTUDIANT  
MOISSON Thomas

GRETA-CFA

représenté par le directeur du GRETA-CFA ou par le  
directeur du GRETA interprovincial de Nouvelle Calédonie



EMPLOYEUR

CALEDONIENNE DE  
SOLUTIONS BUSINESS

98845 Nouméa CEDEX

BP 300137 - Ridet 300137-001

TUTEUR

TAVAN Maxime



A remplir pour permettre l'élaboration de la convention quadripartite.  
[Le référentiel de compétence est téléchargeable ici.](#)

## Description des principales missions

### Contexte

#### Maxime TAVAN

Depuis plus de 30 ans, la CSB s'impose comme un acteur clé en Nouvelle-Calédonie, proposant des prestations de services de paiement et, plus largement, des solutions de services dématérialisés. Forte de ses 125 collaborateurs, l'entreprise opère dans divers domaines et s'engage chaque jour à fournir des prestations et services alliant haute disponibilité et sécurité dans un environnement technologique innovant. Nos solutions s'adressent à une clientèle variée, incluant les établissements financiers, les entreprises, les professionnels et les particuliers, avec notamment CF-Pay, notre solution de paiement 100% mobile.

Pour renforcer notre équipe d'ingénierie monétique, au sein d'une cellule experte en tests, nous recherchons un apprenti en informatique (niveau Bac+2). Ce poste offre l'opportunité de se former dans un secteur de pointe, celui de la monétique. Sous le management du Responsable de Développement Applicatif (RDA) et du Lead Test (Testing Partner), l'apprenti rejoindra une équipe dynamique, humaine et innovante, où les défis ne manquent pas. Ce rôle permettra à l'apprenti de développer des compétences en analyse et d'acquérir une expérience en QA Engineering, spécialisée dans les domaines du paiement et des logiciels.

---

### Mission 1

#### Maxime TAVAN

#### Participation à la mise en place d'une infrastructure DevOps

- Développement d'IHM de paiement dédié au test
  - Participation à la configuration de serveurs dédiés aux projets, notamment via des images Docker.
  - Conception et maintenance de scripts de tests automatisés, couvrant à la fois les aspects fonctionnels et non fonctionnels, afin d'assurer une réactivité et une couverture de test maximales.
  - Certains scripts de tests ayant besoin d'accéder à des bases de données, Thomas devra gérer ces dernières.
  - Initier une approche de test de sécurité dans les projets, par exemple : tests de sécurité des API, tests de sécurité des applications web, tests des applications mobiles (Android/iOS), analyses de vulnérabilités ou tests de pénétration.
  - Contribution au développement et à la mise en place de test non fonctionnel via des simulateurs de performance monétique et API, tel que des Tests de stress, tests de charges
-





## LIVRET ELECTRONIQUE DE L'ALTERNANCE

Centre de Formation par Alternance du GRETA  
VICE-RECTORAT  
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENSEIGNEMENTS



# Lycée Dick Ukeiwé - BTS SIO | 2024 - 2025

## Définition des missions et des compétences mobilisées

### Thomas MOISSON

Maxime TAVAN

B2.1 SLAM - Concevoir et développer une solution applicative

B2.2 SLAM - Assurer la maintenance corrective ou évolutive d'une solution applicative

---

### Bloc 3 : Cybersécurité des services informatiques

Aurélien TESSIER

B3.1 - Protéger les données à caractère personnel

B3.2 - Préserver l'identité numérique de l'organisation

B3.3 - Sécuriser les équipements et les usages des utilisateurs

B3.4 - Garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des services informatiques

B3.5 SLAM - Assurer la cybersécurité d'une solution applicative et de son développement

Maxime TAVAN

B3.1 - Protéger les données à caractère personnel

B3.2 - Préserver l'identité numérique de l'organisation

B3.3 - Sécuriser les équipements et les usages des utilisateurs

B3.5 SLAM - Assurer la cybersécurité d'une solution applicative et de son développement

---

Signataire

Signature prévue avant le

Signé le

Thomas MOISSON (A)

17/12/2024

03/12/2024

Aurélien TESSIER (RP)

17/12/2024

03/12/2024

Maxime TAVAN (T)

17/12/2024

03/12/2024

Rose-may WANAXAENG

17/12/2024

04/12/2024